

Visa DJ-JD:



DECISION n°066/2014/ANAC/DG-DD

PORTANT NOMINATION DU CONSEILLER DU DIRECTEUR GENERAL

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago, le 07 décembre 1944, ratifiée par la république gabonaise, le 10 janvier 1962 ;

Vu le Règlement n°07/12-UEAC-066-CM-23 du 22 juillet 2012, portant adoption du code de l'aviation civile des Etats membres de la CEMAC ;

Vu la loi n°005/2008 du 11 juillet 2008 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu l'ordonnance n°0014/PR/2012 du 11 août 2011, portant réorganisation de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu le décret n°0452/PR/MPITPHTAT du 19 avril 2013, portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu le dossier de l'intéressé ;

Vu les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1 : Objet

La présente décision, prise en application des dispositions de l'article 17 des statuts de l'ANAC susvisés, porte nomination du Conseiller du Directeur général.

Article 2 : Nomination

Est nommé, en qualité de Conseiller du Directeur général, Monsieur **Jean-Paul MATSOUNGOU**.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le Directeur administratif et financier est chargé de l'application de la présente décision qui entre en vigueur à compter de sa date de signature. Elle sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Libreville le, 22 octobre 2014

A blue ink signature of Dominique OYINAMONO. Below the signature is a circular official stamp of the ANAC Gabon. The stamp contains the text 'AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE' and 'LE DIRECTEUR GENERAL * LIBREVILLE *'. The signature is written over the stamp.

Dominique OYINAMONO